

Abstract

Le sceau, outil juridique, a pour fonction première d'identifier son possesseur, le sigillant. Images et légendes gravés sur les matrices incarnent son statut, son rang, sa fonction : elles expriment un certain pouvoir. On relève sur certains sceaux des allusions à la Rome impériale antique. Nous n'évoquons pas ici le remploi d'intailles antique, qui fait souvent l'objet d'études. Nous souhaitons aborder les sceaux dont les images ou certains éléments de légende montrent une volonté de valoriser un lien avec le pouvoir impérial romain. Les sigillants sont les empereurs germaniques bien sûr et les villes d'Europe occidentale. Le plus souvent, un vestige antique présent dans une cité figure sur son sceau : amphithéâtre, portique d'un temple, arc de triomphe... La référence à la Rome impériale peut également se traduire par une image stéréotypée de la Roma aurea. Elle figure au revers des sceaux bifaces des empereurs germaniques selon des modalités qui évoluent, jusqu'à devenir un véritable panorama de la ville de Rome au XIVe s. Ces sceaux impériaux sont imités par nombre de villes du Saint-Empire.

Les images sigillaires ne sont pas les seules à exprimer une filiation avec l'idéal impérial. Parfois, les légendes intègrent le mot *urbs*, terme très rare sur les sceaux : dix occurrences. Il s'agit surtout de sceaux de villes qui entretiennent un lien étroit avec le pouvoir impérial, que ce lien soit réel ou revendiqué : capitales impériales (Ravenne, Trêves), cité gibeline (Pise), ville bâtie autour d'un imposant vestige romain (Bath), capitale d'un Etat dont le monarque valorise son titre impérial (Leon)... Le sceau de l'officialité de Soissons est le seul sceau non communal portant la mention *urbs*. Ce cas complexe s'inscrit dans le cadre de rivalités de juridiction entre l'évêque de Soissons, qui souhaite souligner son indépendance, et l'archevêque de Reims.